

ARRÊTÉ n° 2015/C045

PORTANT REINSCRIPTION SUR LA
LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU
GRADE D' :

**« ANIMATEUR TERRITORIAL »
(Catégorie B)**

Après réussite aux concours

SESSION 2013

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2013/C006 du 26 février 2013 portant ouverture de la session 2013 des concours externe, interne et du troisième concours d'animateur territorial,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2013/C025 du 29 août 2013 portant composition du jury des concours externe, interne et du troisième concours d'animateur territorial,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 16 décembre 2013 fixant la liste des candidats admis aux concours,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2013/C042 du 19 décembre 2013 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial après réussite aux concours au titre de la session 2013,

AR PREFECTURE

086-288600232-20151211-20151211_C045-AR
électronique
le 11/12/2015

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2014/C047 du 10 décembre 2014 portant ré-inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial après réussite aux concours au titre de la session 2013,

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits pour une troisième année, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'ANIMATEUR TERRITORIAL, après réussite aux concours organisés au titre de la session 2013, **12 lauréats** dont les noms suivent :

→ EXTERNE

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	CP - Ville
JOLLY	Stéphanie	23/07/1986	SAINTES	27 rue de la Devauderie	17250 LES ESSARDS
LEBRUN	Adrien	01/09/1984	SAINTES	70 rue des Palmes	17940 RIVEDOUX PLAGE
LEBRUN	Clara	31/03/1988	SAINTES	67 rue de la Trompette	17000 LA ROCHELLE
LETORT	Naïg	19/01/1985	RENNES	21 rue de la Berthonaliere	86530 NAINTRÉ
RODRIGUES	Johann	24/08/1986	CHAUMONT	10 rue Henri Matisse	86540 THURÉ
THIBAUT	Adriana	29/07/1988	POITIERS	168 rue Bourbon	86100 CHATELLERAULT
TOUCHARD	Julie	17/12/1982	THOUARS	2 rue Beau Soleil	79380 MONTIGNY

Nombre de lauréats : 7

→ INTERNE

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	CP - Ville
DUFOUR	Laëtitia	*			
FRENOIS	Carine	28/11/1980	SEDAN	11 rue Clément Ader	19100 BRIVE
PAQUET	Eric	29/01/1971	MONTLUCON	10 rue Théodore Monod	16100 COGNAC
THORNER	Sandra	06/04/1971	PARIS 15	16 rue des Forts	23170 CHAMBON SUR VOUEIZE

** n'a pas autorisé le Centre de Gestion à communiquer ses coordonnées personnelles.*

Nombre de lauréats : 4

→ TROISIEME CONCOURS

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	CP - Ville
CHARRON	Virginie	21/05/1976	POITIERS	27 rue de la Forêt	86800 BIGNOUX

Nombre de lauréat : 1

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, sera transmise à Madame la Préfète de la Vienne.

AR PREFECTURE

086-288600232-20151211-20151211_C045-AR
Regu le 11/12/2015

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 11 décembre 2015,

Le Président



Edouard RENAUD

AR PREFECTURE

086-268600232-20151211-20151211_C045-AR
Regu le 11/12/2015